



Rajout de sinistres chez xxxxxx Lyon

Par **GRANGER Yannick**, le **26/10/2018** à **18:18**

Bonjour,

J'ai loué un véhicule utilitaire chez xxxxxx Lyon Centre du 20 au 22 octobre et j'ai eu un choc latéral lorsque j'étais en stationnement (un bout de baguette latérale arrachée avec une rayure sur la baguette en plastique). Poliment j'ai signé la déclaration de sinistre car effectivement il y avait un bout de plastique arraché (le triangle de quelques cm en fin de baguette) sans dommage aucun sur la peinture.

L'employé me signale que c'est à la grande louche une réparation à 300 EUR pour me rassurer. Quelle n'est pas ma stupeur ! Je recois un mail de l'expert qui me parle de 1215 EUR TTC. Dont une réparation du bas de caisse, de l'arrière-bas du véhicule sur lesquels nous n'avons pas constaté de dommage à la restitution.

Je ne sais que faire. Je trouve cette pratique vraiment incroyable. J'ai souscrit sur le site une assurance "tous risques" et je vois dans le contrat une franchise à 1850 EUR !

Je suis en état de choc et je cherche comment engager des poursuites. L'agence me menace d'encaisser le chèque de caution.

Merci de votre aide.

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...

Par **Visiteur**, le **26/10/2018** à **18:28**

Bonjour

Dans un premier temps, une démarche « amiable » auprès du service clientèle compétent de votre loueur est à privilégier (conservez une copie de votre réclamation).

Dans un second temps, d'autres démarches amiables ou judiciaires sont possibles. Vous

pouvez contacter les associations de consommateurs de votre département qui peuvent aider à trouver un règlement amiable avec le professionnel.

Prévenez les que vous n'hésitez pas aussi à saisir un médiateur

<http://www.mediateur-cnpa.fr>

<https://www.mcca-mediation.fr>

<http://www.mediation-net-consommation.com>